

CLASSES À AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES DANSE

(*Classique • Contemporaine • hip-hop • Jazz*)

De la 2nd à la Terminale aux lycées Pontus de Tyard et Mathias – Chalon-sur-Saône

Le **Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Chalon** offre aux lycéens passionnés de danse un enseignement reconnu par le **Ministère de la Culture**, dans un cadre propice à l'excellence artistique et à l'épanouissement personnel.

Des objectifs clairs, des diplômes reconnus

À l'issue de la formation, l'élève pourra obtenir :

- ✓ **Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)** – cursus amateur
- ✓ **Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)** – cursus professionnel (équivalent à l'E.A.T.)
- ✓ **Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)** – préparation aux concours des écoles supérieures de danse

Un parcours adapté à vos ambitions

Au Conservatoire :

6 à 12 heures hebdomadaires de danse et d'enseignements associés.

Au Lycée :

Les élèves peuvent être scolarisés dans l'établissement de leur choix.

Pour les candidats au **DEC** et à la **CPES**, les aménagements d'horaires sont proposés en partenariat avec le **Lycée Pontus de Tyard** (spécialité et option danse, internat disponible) et le **Lycée Mathias** (internat disponible).

Le Département Danse du CRR

Un enseignement d'excellence, reconnu au niveau national, porté par une équipe de 20 professeurs diplômés (CA, DE), enrichi par des musiciens accompagnateurs et animé par des projets ambitieux.

- **Spectacles** : *Semaine de la Danse*, projets départementaux et régionaux, **Saison du Grand 8**
- **Partenariat** : Scène Nationale – Espace des Arts
- **Master classes** et rencontres avec chorégraphes et artistes invités

Comment intégrer le dispositif

Pour intégrer une **Classe à Aménagement d'Horaires Danse**, il faut transmettre un **dossier de candidature** (à télécharger sur le site du Conservatoire) avant la date limite **fixée au 4 avril 2026**.

- **Élèves extérieurs au CRR :**
Audition obligatoire sous forme de cours collectif (horaires disponibles sur le site du Conservatoire, rubrique CHA).
- **Élèves déjà inscrits au CRR (année 2025/2026) :**
Évaluation sur avis des professeurs (contrôle continu). En cas de changement de discipline, une nouvelle audition d'entrée devra être effectuée.

Admission au lycée :

Après les tests, le Conservatoire propose une liste d'élèves aux lycées partenaires.

Si l'élève ne dépend pas du secteur scolaire du lycée Pontus de Tyard ou Mathias, une **demande de dérogation** est nécessaire :

- **Entrée en 2nde** : lors des vœux de lycée
- **Entrée en 1ère ou Terminale** : directement auprès du lycée

Dates clés à retenir

Auditions (nouveaux élèves / changement de discipline) :

- **Samedi 25 avril 2026** (*Horaires à télécharger sur notre site internet*)

Date limite de dépôt des dossiers : 4 avril 2026

Résultats des tests : À partir du 11 mai 2026 (17h, sur le site)

Décision d'affectation : À partir du 2 juin 2026

Contacts utiles

- **Conservatoire** : valerie.velard@legrandchalon.fr – 03 85 42 42 65
- **Lycée Pontus de Tyard** : 03 85 46 85 40
- **Lycée Mathias** : 03 85 97 48 00
- **Coordination** : lysiane.magnet@legrandchalon.fr